

## Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

Pour des infos au jour le jour sur le quotidien du ministère et être informés de vos droits !

- @cgteducac
- CGT Educ administration centrale
- @cgteducac
- http://cgteducac.fr



Nos stories ne sont peut-être pas aussi drôles que celles d'Angèle, mais on essaye... et surtout on se retrouve bien dans ses paroles :

"Vivre libre  
Je ne veux plus tomber dans le piège des fous  
qui se mettent à genoux  
Vivre libre  
Crois-moi, ça va changer  
J' suis restée debout et j'y ai pris goût"

Pour une administration centrale où les agents relèvent la tête : **votez CGT !**

## Souffrance au travail : que fait la CGT ?

Première organisation au sein de l'administration centrale, la CGT fait pression sur l'administration pour revoir complètement le dispositif de prise en charge de la souffrance au travail. **Mais elle agit aussi au quotidien auprès des collègues :**

- 50 à 100 accompagnements individuels de collègues chaque année dont une bonne partie sur des cas de souffrance au travail
- L'accompagnement d'équipes en difficulté pour des démarches collectives
- Des signalements de suspicion de harcèlement moral ayant provoqué 5 enquêtes de l'IGESR en 2022 sur des services

**La campagne continue :**  
Découvrez nos autres tracts et nos propositions

Salaires, carrière

Conditions de travail

CAP & CCP

Fonction publique  
UTILITÉ  
PUBLIQUE

## Élections professionnelles 2022 : je vote CGT !

Notre liste est à l'image de notre ministère, forte de collègues de toutes les catégories, du chargé d'étude à l'agent technique, du secrétaire à la cheffe de bureau, de la gestionnaire à l'inspecteur général. **Parce que nous sommes toujours à vos côtés, cette année encore choisissez la CGT !**

Pour voter : <https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/>  
Activer son portail électeur : mail reçu le 13/10 de <menjesri-electionspro@votes.voxaly.com>

## Liste des candidats CGT

1. Sylvie AEBISCHER - secrétaire générale CGT AC, AAE (A)
2. Jean de LABRUSSE - chargé d'études, DS, AAE (A)
3. Isabelle KORTIAN - présidente AE, AAE (A)
4. Louis LESERRE - secrétaire, DGESIP, SAENES (B)
5. Cécilia KEBAILI - chargée d'études, DREIC, IGE (A)
6. Mickaël RAMACKERS - chef de section, SAAM, AAE (A)
7. Valérie GAUDIN-MERCIER - infographiste, SAAM, Tech (B)
8. Juliette CAILLAUDEAU - documentaliste, DEPP, IGE (A)
9. Frédéric PINCHON - chef de projet, DNE, enseignant détaché (A)
10. Emmanuelle PREVOST - chargée de mission, DGRI, IGR (A+)
11. Salaura DIDON - chargée d'études, DGRH, AAE (A)
12. Jean-Paul GUILLIEN - technicien vidéo, IH2EF, Tech (B)
13. Maria-Luisa CASTELLANO - gestionnaire, SIES, AAE (A)
14. Philippe AJUELOS - encadrement supérieur, DNE, contractuel (A+)
15. Sarra HEDHLI - chargée d'études, DREIC, AAE (A)
16. Bruno MAQUINGHEN - chauffeur, SAAM, ATRF (C)
17. Lamia HOUFANI - cheffe de bureau, DNE, IGR (A+)
18. Jean-Bernard LIEGEOIS - informaticien, DNE, Tech (B)
19. Patricia DESAINTJEAN - gestionnaire, DAJ, SAENES (B)
20. Jean SYLVA - agent technique, SAAM, Tech (B)
21. Christine MONTAGNE - rédactrice, DAF, SAENES (B)
22. Philippe SULTAN - inspecteur général, IGESR (A+)



# REDONNONS DU SENS A NOS MISSIONS!

Élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022  
La CGT, toujours à vos côtés !

Fonction publique  
UTILITÉ  
PUBLIQUE

En 2014 puis 2018, vous avez placé la CGT en tête des élections professionnelles à l'administration centrale. Quand vous êtes en difficulté dans votre travail, c'est vers nous que vous vous tournez. Au niveau national, c'est la CGT qui porte haut et fort vos revendications. **Parce que nous sommes toujours à vos côtés, cette année encore choisissez la CGT !**

La CGT est moteur de la mobilisation pour les salaires. Pour autant, le travail n'est pas seulement une question de pouvoir d'achat. Central dans nos vies personnelles et sociales, **le travail est facteur de lien social et de construction de soi. Les salariés ont une forte aspiration à faire un travail qui ait du sens et un travail de qualité. C'est encore plus vrai dans le service public où nous avons choisi de travailler au service de l'intérêt collectif. Malheureusement, les conditions d'exercice de nos missions entraînent trop souvent une perte de sens et de la souffrance au travail. Nous méritons mieux... et le service public aussi !**

### Sous-effectifs : urgence permanente et épuisement

L'administration centrale a perdu 25% de ses effectifs en 25 ans. Partout les services sont à l'os et les collègues à bout de souffle. **Les sous-effectifs chroniques entraînent de l'urgence permanente, de l'épuisement et l'impression d'être constamment débordés ou de ne jamais réussir à bien faire son travail. La qualité empêchée est aussi source de souffrance au travail.**

### Manque d'autonomie et sentiment de déqualification

Dans certains services, nous faisons aussi face à des problèmes de considération des agents. **Manque d'autonomie, hiérarchie infantilisante, lenteur des validations.** Trop d'agents se retrouvent confinés à un portefeuille réduit de tâches tandis que les tâches intéressantes restent cantonnées dans le giron de la hiérarchie ou externalisées à des prestataires. Il en ressort un profond sentiment de déqualification. **Burn-out pour les uns, bore-out pour les autres : ça ne peut plus durer !**

### Retrouver le sens du service public

La question du sens du travail pose aussi celle des politiques menées. Les ministres passent et certaines politiques laissent des traces : parcoursup, SNU, réforme du bac ou de la voie pro, austérité, coupes budgétaires etc. **Servir loyalement des politiques dont ils ne partagent ni les valeurs, ni la finalité fait aussi souffrir les agents.**

### Beyoncé avec nous !

Dans son tube de juin 2022 "Break my soul", Queen B aborde le mal-être du monde du travail : "Merde, on m'exploite au boulot / Je trime dès 9h et je finis bien après 17h / On me tape sur les nerfs / Je n'arrive plus à en dormir la nuit !" **La presse y a vu l'hymne du "big quit", la vague de 48 millions de démissions qui secoue les États-Unis depuis la crise sanitaire. Pour nous, c'est surtout un appel à améliorer les conditions de travail et redonner du sens au travail !**

(DR) - Flickr diariocritico



### 3 chiffres clés pour l'administration centrale

- 60% des agents dépassent les horaires
- 31% appréhendent de venir travailler
- 40% s'interrogent sur le maintien de leurs activités ou structure

Source CHSCT - enquête RPS

Tous ces dysfonctionnements (perte de sens, sous-effectifs, épuisement, manque d'autonomie...) ont été maintes fois constatés par la CGT... mais aussi par l'inspection générale dans ses nombreux audits sur le fonctionnement de l'administration centrale (DGESIP, DAF C, DGESCO, DNE, SAAM D, fonction RH, fonction juridique, etc.). Les préconisations des IG restent lettre morte, mais ne nous résignons pas. **Quand elles s'appuient sur une forte mobilisation des agents, nos revendications sont entendues !**

## C'est le travail qui doit changer !

Pour remédier à la souffrance au travail, c'est tout le fonctionnement des services qui doit être pris en compte. **Les agents souffrent mais c'est le travail qui est malade.** Il est grand temps de **penser une autre organisation du travail** qui prenne en considération l'engagement des agents et leur sens du service public. Nos missions de service public doivent pouvoir être exercées dignement, qu'on nous en donne les moyens ! **Affirmons-le haut et fort : la qualité du service public dépend aussi de nos conditions de travail !**

- Création de postes à hauteur des besoins et arrêt des suppressions d'emplois
- Révision des circuits de validation : 3 signatures, c'est un maximum !
- Co-construction du programme d'activité (répartition des dossiers et définition des circuits de validation)
- Plan d'actions contre les tâches répétitives et les pics d'activité
- Droit effectif à la déconnexion par suspension des serveurs sur plages fixes
- Charte des temps contraignante pour mettre fin au présentisme
- Passer aux 32 heures et à la semaine de 4 jours
- Application du droit au télétravail (3 jours, jours flottants, libre choix du lieu d'exercice)

## En finir avec le harcèlement moral au travail !

**Mépris, humiliations, brimades n'ont pas leur place au travail.** Malheureusement, la CGT intervient régulièrement pour dénoncer des pratiques managériales déplacées qui déstabilisent des agents ou des équipes entières. **Lorsqu'elles se répètent, ces situations relèvent du harcèlement moral.** L'employeur a l'obligation d'agir dès qu'il a connaissance des faits et le harcèlement moral est puni par la loi.

**La peur doit changer de camp !** La prise en charge des signalements n'est pas à la hauteur de l'urgence vécue par les agents. Les délais de traitement sont trop longs et souvent sans effet (cellule RPS, enquête IGESR). **Il n'est pas tolérable que des harceleurs continuent à exercer des fonctions d'encadrement !** Nous refusons que les victimes soient contraintes de quitter leur poste et d'assumer seules leur recherche d'emploi. **L'administration doit assumer ses responsabilités d'employeur : dès que le signalement est étayé, elle doit agir**

- Protection immédiate des victimes en cas de signalement
- Déplacement des harceleurs et non des victimes
- Sanction des harceleurs
- Mise en place d'indicateurs de climat social déclinés par directions
- Nomination d'un référent « souffrance au travail » à temps plein
- Création d'une cellule d'enquête ad hoc hyper réactive pilotée par le référent dès signalement d'une alerte



(DR) - Instagram @beyonce

### Beyoncé résistante !

Dans son tube, la chanteuse pop nous rappelle notre force, elle est blessée mais on ne la brisera pas, "You won't break my soul" (Vous ne casserez pas mon âme) est le refrain qui rythme sa chanson. Et elle enchaîne avec force : "Libère ta colère, libère ton esprit / Libère toi de ton travail, libère ton temps". **Un véritable appel à la résistance !**

### Ne dites plus RPS !

La notion de "risques psychosociaux" pose problème. **Il ne faut pas psychologiser la souffrance au travail !** La plupart du temps, les causes de la souffrance au travail sont d'ordre organisationnel. Ce ne sont pas les individus mais c'est l'environnement de travail qui dysfonctionne ! Au-delà des risques, il faut reconnaître les situations de souffrance réelle et agir !



# KIKADIKOI

## Spécial Souffrance au travail

le quiz

- 1 Qui a dit : « Aucun fonctionnaire ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. »**
  - Cabinet ultraconsulting for strategy and modernization of french public service
  - Le schtroumpf à lunettes
  - Statut général de la fonction publique - article 133-2 du code général de la fonction publique
- 2 Qui a dit : « Est passible d'une sanction disciplinaire tout agent ayant procédé ou ayant enjoint de procéder aux agissements définis ci-dessus (harcèlement moral) ? »**
  - Un soixante-huitard attardé
  - Statut général de la fonction publique - article 133-3 du code général de la fonction publique
  - Un obsédé-textuel juriste de renom
- 3 Qui a dit : « l'agent qui s'estime victime de harcèlement moral peut saisir, en fonction de son lieu d'affectation, [...] le chef du service de l'action administrative et de la modernisation (SAAM) pour l'administration centrale, à qui il appartient de prendre en charge toute situation de harcèlement moral signalée afin d'en établir la réalité » ?**
  - Lao-Tseu
  - Céline Verzeletti, secrétaire générale CGT fonction publique
  - Le secrétaire général du MENESR (circulaire du 27 février 2007 relative au harcèlement moral au travail)
- 4 Qui a dit : « Il convient de rappeler que les affaires de harcèlement moral ne peuvent être réglées par la mutation de la victime. Ce moyen ne peut être utilisé qu'en ultime recours et à la demande de celle-ci. » ?**
  - Madame Dupont-Lignonès
  - Toujours le secrétaire général du MENESR (circulaire du 27 février 2007 relative au harcèlement moral au travail)
  - Les bisounours
- 5 Qui a écrit : « Un phénomène demeure et permet aussi à ces problèmes [de risques psychosociaux] de perdurer : la trop fréquente solidarité hiérarchique. En effet l'encadrement supérieur peut avoir tendance à défendre la hiérarchie intermédiaire et à ne pas donner de suite au signalement fait par un agent. »**
  - Un sociologue exalté
  - La médiatrice de l'éducation nationale (voir le rapport 2015, p. 79)
  - Un agent gagné par le complotisme
- 6 Qui a dit : « La mesure de suspension [du harceleur] est une mesure préventive, dictée par l'urgence, destinée à mettre fin au trouble que pourrait créer, au sein du service, la présence du fonctionnaire en cause. Une telle mesure, à laquelle l'agent doit se conformer, n'a d'autre objet que de préserver l'intérêt du service. » ?**
  - Un wokiste contrarié
  - Gandhi
  - La ministre de la fonction publique dans sa circulaire du 4 mars 2014 relatif à la lutte contre le harcèlement sexuel et moral dans la fonction publique - (I.2.3 - p. 12)
- 7 Qui a dit : « Le harcèlement moral peut se manifester par des gestes, des paroles ou une simple attitude. Ainsi, une personne est victime de harcèlement moral lorsqu'elle est confrontée à des situations humiliantes de façon répétée, dans l'exercice de ses fonctions. »**
  - Caliméro
  - Le guide DGAFP de 2017 sur la prévention du harcèlement dans la fonction publique (voir le préambule, p. 10)
  - DALLAS, TON UNIVERS IMPITOYA-A-A-A-BL-EUH
- 8 Qui a dit : « La charge de la preuve est allégée en matière de harcèlement. Une fois que l'agent qui s'estime victime de harcèlement fournit un faisceau d'indices qui permet de supposer l'existence de tels faits, la charge de la preuve du contraire incombe à l'administration. » ?**
  - La DGAFP dans son guide de 2017 sur la prévention du harcèlement dans la fonction publique (voir partie 1.2.2, p. 23)
  - Un syndicaliste survolté
  - Un chief happiness officer

Eh oui, c'est déjà dans le texte !

L'administration dispose déjà de tous les textes législatifs et réglementaires pour agir. **La CGT demande simplement l'application de la réglementation !**

- Protection immédiate des victimes dès signalement
- Déplacement des harceleurs et non des victimes
- Sanction des harceleurs
- Enquête à la charge de l'administration

Beyoncé (encore !) nous parle sans fard. Nous reprenons ses mots pour nous adresser à l'administration : "Si tu ne le cherches pas, tu ne le verras pas / Et ça, nous le savons tous !"



(DR) - Flickr dianorithiove